

Cote du document: EB 2015/114/R.19
Point de l'ordre du jour: 8 d)
Date: 12 mars 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Besoins de financement au titre du trente-sixième tirage sur les contributions des États membres en 2015

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant
Directrice et Contrôleuse
Division du Contrôleur et des services
financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Allegra Saitto
Chargée de l'information comptable et
financière, p.i.
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatorzième session
Rome, 22-23 avril 2015

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner les besoins de financement au titre du trente-sixième tirage sur les contributions des États membres, qui sera effectué en 2015, et à adopter la décision suivante:

Le Conseil d'administration, conformément à la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et à l'article V du Règlement financier du FIDA, approuve le tirage du solde restant des contributions à la neuvième reconstitution en avril 2015 ou comme stipulé dans les accords individuels conclus avec des États membres, afin de couvrir les décaissements au titre des prêts et des dons de l'année 2015. Au cas où les besoins de décaissement en 2015 excéderaient le montant de ce tirage, l'écart sera couvert par le recours aux avoirs liquides du Fonds. Le Conseil d'administration autorise le Président à agir en conséquence.

Besoins de financement au titre du trente-sixième tirage sur les contributions des États membres en 2015

1. Le niveau de tirage sur les contributions des États membres pour 2015 proposé dans le présent document a été établi sur la base des décaissements prévus au titre des prêts et des dons pour 2015.
2. La section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA définit les dispositions à respecter en matière de tirage. À sa soixante et onzième session, tenue en décembre 2000, le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant d'effectuer des tirages à hauteur de 100% sur les contributions des États membres pour faire face aux besoins de décaissement. Les États membres ont la latitude de passer des arrangements individuels concernant les échéanciers d'encaissement des appels de tirage. Il était convenu que ces dispositions spéciales ne devraient pas avoir d'effets préjudiciables sur le financement des opérations du Fonds, et qu'elles resteraient en vigueur jusqu'à ce que des modifications leur soient apportées, si nécessaire, dans le contexte d'une reconstitution, ou jusqu'à épuisement des ressources appelables.
3. Le montant du tirage (liquidités) nécessaire pour faire face à 100% des décaissements projetés au titre des prêts et des dons en 2015 est estimé à 707,0 millions d'USD. Selon la pratique courante, ces besoins de liquidités seront couverts grâce aux avoirs liquides existants du Fonds, aux encaissements des contributions, au produit des placements et aux remboursements des prêts. Le tirage de 2015 actuellement appelé correspond à la dernière tranche des contributions non conditionnelles relevant de la résolution relative à la neuvième reconstitution. Sur la base du niveau des instruments de contribution et des paiements reçus à la fin décembre 2014, le tirage atteint environ 180,7 millions d'USD. Ce chiffre est appelé à évoluer à mesure que les États membres effectueront des versements au cours de l'année 2015. Pour combler l'écart entre les besoins de décaissement prévus et les fonds disponibles à la suite de ce tirage, il faudra recourir aux autres sources mentionnées ci-dessus.
4. Plusieurs États membres, dont la liste complète figure dans les états financiers consolidés du FIDA pour 2014 (document EB 2015/114/R.19), n'ont pas acquitté depuis un certain temps les montants appelés au titre des reconstitutions antérieures. Le Fonds ne ménagera aucun effort pour obtenir l'encaissement des billets à ordre et/ou pour obtenir des contributions en espèces, selon le cas. Conformément à la méthode de calcul des tirages sur les contributions des États membres approuvée par le Conseil d'administration à sa cinquante-cinquième session en septembre 1995, les appels de tirage ne seront pas augmentés pour couvrir les défauts de paiement auxquels il faut s'attendre.

5. Des informations sur les tirages approuvés pour la neuvième reconstitution des ressources et prévus pour la dixième reconstitution sont présentées dans l'annexe. On y trouvera également une estimation des décaissements futurs et des tirages prévus sur la base du niveau actuel des annonces de contribution à la neuvième et à la dixième reconstitution.

Estimations relatives aux tirages futurs

(au 31 décembre 2014 – en millions d'USD)

	2014 Situation actuelle	Prévisions pour 2015	Prévisions pour 2016
Tirages de l'année			
Neuvième reconstitution	35%	35%	
Dixième reconstitution			30%
Tirages cumulés, en pourcentage, au 31 décembre			
Neuvième reconstitution	65%	100%	
Dixième reconstitution			30%
Sur la base de:			
A. Décaissements projetés ^a	747,0	754,9	772,3
B. Décaissements effectifs	699,1		
C. Écart (B - A)	(47,9)		
D. 100% des décaissements nécessaires (A - C, année précédente)	673,2 ^b	707,0 ^c	772,3
Valeur actuelle des contributions des États membres			
Neuvième reconstitution			
- Annonces de contribution reçues au 31 décembre ^d	-----	1 427,5	-----
- Instruments de contribution reçus au 31 décembre ^d	-----	1 396,9	-----
- Paiements reçus au 31 décembre ^d	-----	1 216,2	-----
- Montants appelés (tirage)	-----	180,7	-----
Dixième reconstitution			
- Annonces de contribution reçues au 31 décembre ^d		-----	872,2
- Instruments de contribution reçus au 31 décembre ^d		-----	0,2

^a Ces estimations sont fondées sur les taux de change en vigueur au 31 décembre 2014. Le montant des décaissements projetés tient compte du rythme de décaissement habituel du portefeuille de prêts et dons.

^b Ce montant comprend l'excédent de 73,8 millions d'USD de 2013.

^c Ce montant comprend l'excédent de 47,9 millions d'USD de 2014.

^d Les annonces et les instruments de contribution au titre de la neuvième et dixième reconstitution se réfèrent aux soldes incluant les contributions complémentaires.